

## Préparer son permis B grâce au CPF



Depuis mars dernier, il est possible de mobiliser son compte personnel de formation (CPP) pour financer son permis de conduire B.

### Conditions d'éligibilité

L'obtention du permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel. Le titulaire du compte ne doit pas faire l'objet d'une suspension de son permis de conduire ou d'une interdiction de le passer. Cette obligation est vérifiée par une attestation sur l'honneur de l'intéressé produite lors de la mobilisation de son compte.

### Ecoles de conduite

La préparation à l'épreuve théorique du code et à l'épreuve pratique du permis de conduire doit être assurée par une auto-école répondant à plusieurs exigences :

- Être agréée école de conduite par l'Administration,
- Être déclarée en tant qu'organisme de formation,
- Respecter les critères qualité et être inscrite par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence. Les dispositions relatives aux critères qualité entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Financement

Sous réserve des fonds disponibles, les modalités de prise en charge par l'Union formation sont les suivantes :

- 240 € TTC pour la préparation théorique au code de la route. Soit une prise en charge maximum correspondant à un forfait de 5 heures de formation,
- 40 € HT de l'heure, dans la limite de 30 heures, pour la préparation pratique au permis de conduire (B)

- Les autres frais pouvant être facturés par l'auto-école (frais d'évaluation initiale, frais de présentation aux épreuves, frais de transports aux centres d'examen, coûts des livres d'apprentissage et des livres du Code de la route...) ne sont pas pris en charge par l'Union formation.

La rémunération, les frais annexes (transports, hébergement, restauration) et les frais de garde ne sont pas pris en charge non plus.

Pour en savoir plus :

Consulter

- [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

- [www.unifformation.fr](http://www.unifformation.fr)

Décret n° 2017-273 du 2 mars 2017

# Observatoire



## Santé et qualité de vie au travail

Le mois de mars a été marqué par la publication des résultats du baromètre de la mutuelle Chorum sur la qualité de vie au travail dont il ressort une nouvelle fois que celle-ci est mieux notée dans les structures de la branche (Note moyenne : 6,5/10) que dans l'ensemble de l'Economie Sociale et Solidaire (6,1/10).

Néanmoins, la question de l'amélioration de l'existant en matière de qualité de vie au travail reste centrale. Ainsi, en 2016, la branche s'est interrogée sur une de ses composantes : la santé au travail. L'objectif était d'identifier les facteurs de risques auxquels les professionnels sont le plus exposés.

Au final, deux grands types de risques ont été identifiés : les risques liés à l'activité physique et les risques psychosociaux. Les premiers sont le plus souvent à l'origine d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'inaptitude au travail. Ils peuvent être liés aux postures pénibles ou au port de matériel, à un environnement de travail bruyant ou encore à un aménagement de l'espace non optimal.

Les facteurs de risques psychosociaux, eux, ont de multiples facettes impactant plus ou moins les professionnels de la branche.

En premier lieu, l'intensité du travail, c'est-à-dire le niveau d'efforts nécessaires pour répondre aux exigences de l'activité en termes quantitatifs (contrainte de temps) ou qualitatifs (complexité des missions



## A vous de jouer ...

Pour être certain de recevoir les communications de la CPNEF, rattachez-nous vos coordonnées : nom, prénom, fonction, structure de rattachement (nom, adresse de la structure, complété de son numéro d'adhésion à Unifformation) ainsi que votre adresse mail. N'hésitez pas : [cpnef@cpnef.com](mailto:cpnef@cpnef.com)

Pour télécharger la lettre d'information : [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

CPNEF - Snaesco : 18,22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - TEL 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaesco - Syndicats des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFPC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFCEGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun - Rédacteurs en chef : Sédalion Folly • Rédacteurs : Evelyne Baudouin, Sédalion Folly, Corinne Nelskache, Sébastien Roguère, Aurélie Pelher • Conception graphique : Monique Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 4 080 exemplaires • Dépot légal : mai 2017 • ISSN : 1966-933X

# Des compétences au cœur de vos projets

Mai 2017 • Numéro 26

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

## Faut-il craindre une nouvelle réforme de la formation professionnelle ?

A chaque élection présidentielle, notre système de formation professionnelle fait l'objet de critiques fréquentes et une nouvelle réforme est annoncée. Les motifs concernent son opacité, les sommes importantes et sa complexité, une offre abondante de formations non sans pour autant être de qualité, des espoirs suscités. Les arguments ne manquent pas. Ainsi durant toute la campagne, tous les candidats ont proposé une refondation de la formation professionnelle afin de simplifier son accès, de la rendre plus efficace, et d'en améliorer la transparence et la qualité.

L'un des principaux enjeux était notamment de demander un effort aux entreprises afin qu'elles participent davantage à la formation des demandeurs d'emploi. Parmi les mesures citées, il était question de doter chaque individu d'un capital formation et de créer un droit universel à se former tout au long de vie. On a également entendu que les contributions des entreprises pourraient être converties en droits individuels pour les actifs. D'autres ont également envisagé de fusionner les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Enfin, certains ont évoqué la suppression de l'intermédiation assurée par les OPCA et le retrait aux partenaires sociaux de la gouvernance de la formation professionnelle.

On peut comprendre que l'Etat demande un effort aux entreprises. Mais face aux évolutions des métiers et aux mutations technologiques et numériques qui impactent le monde du travail, il y aurait un réel danger à trop puiser dans les fonds qui servent à former les

l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

Centres sociaux  
Développement social local  
Accueil jeunes enfants



## > Sommaire

- 1 **Edito / Infos**
- 2-3 **Zoom sur** ..... Le développement de l'apprentissage dans la branche
- 2-3 **Du côté des régions** ..... Vos relais à la loupe
- 4 **Observatoire** ..... Santé et qualité de vie au travail
- 4 **Actualités** ..... Permis de conduire et CPF

## > Infos



**Un nouveau financement exceptionnel pour les « Projets innovants »** vient d'être mis en place par la CPNEF. Ce financement permet d'accompagner les démarches et initiatives innovantes ou expérimentales de formations. Les conditions à remplir :

- les projets de formation doivent comporter un caractère innovant ou expérimental : pédagogies alternatives, utilisation des outils numériques ou nomades, articulation de la recherche à la formation, formation contextualisée...
- l'action doit être portée en intra-association ou inter-associations,
- les publics concernés : salariés et bénévoles,
- l'action peut être annuelle ou pluriannuelle,
- pourront être financés : les coûts pédagogiques, les frais d'ingénierie, les frais annexes dans la limite des barèmes d'Unifformation et les dépenses de rémunérations des salariés.

Sur la base des dossiers, le CTP étudiera l'opportunité des projets, l'aide financière sera accordée en fonction des critères définis et l'effet levier de l'aide financière de la CPNEF. L'ensemble des conditions de prise en charge et les formulaires sont disponibles sur le site [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com).

### Bonne lecture !

Jacques BRUN  
Président de la CPNEF

## Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne, des ACT se mettent progressivement en place : Communication bienveillante, Mener un projet de Cité d'Enfants dans les Centres Sociaux, Communication gestuelle associée à la parole avec de jeunes enfants, Une crèche durable pour le 21<sup>e</sup> siècle.

Contact : Angélique Clément  
@ : referentregional.auvergne@gmail.com

En Rhône-Alpes, mise en place d'une formation « Pilotage et Développement du Pouvoir d'Agir ». Destinée aux centres sociaux, elle apportera des solutions pour faire face aux évolutions sociales et des outils pour piloter le projet centre social. D'une durée de 6 jours, elle est ouverte à des binômes administrateurs-direction. Démarrage en juin 2017.

Contact : Alain Cantarutti  
@ : rrrhonealpes@gmail.com

## Bourgogne-Franche-Comté

Suite à une concertation lancée avec les différents familles des centres sociaux et les divers institutions, des formations en lien avec le soutien à la parentalité sont proposées : les mots qui font grandir, ser entre parents et enfants, l'adolescence une question de dosage. Plusieurs sessions de 3 à 4 jours à partir de septembre 2017.

Contact : Dominique Ovide  
@ : referentregional.bourgogne@gmail.com

## Grand-Est

Mise en place d'une formation interrégionale Grand Est « Accompagnement et animation d'action collective à visée émancipatrice ». Elle vise à renforcer les compétences des animateurs/trices, directeurs/trices et administrateurs/trices animant des groupes d'habitants dans l'intention de développer leur pouvoir d'agir. D'une durée de 6 jours, elle est organisée en mars, puis les 4 et 5 mai 20, et 12 et 13 octobre prochains au Domaine de Volkrange à Thionville. Le nombre de participants est de 25 stagiaires issus des 3 territoires Grand-Est : Alsace, Lorraine et Champagne Ardennes.

Contact : Martine Genville  
@ : referentregional.lorraine@gmail.com

## Hauts de France

Une enquête sur les difficultés de recrutement va être lancée dans le

## Zoom sur...

### Un engagement renouvelé en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Depuis quelques années, sur décision des partenaires sociaux, l'information participe au financement des frais de fonctionnement de certains CFA. A travers les financements versés aux CFA, il s'agit notamment de permettre aux employeurs de bénéficier d'une diminution des frais pédagogiques liés aux formations suivies par les apprentis.

Le bilan étant positif, la Branche souhaite renouveler l'expérience. Ainsi, pour 2017, la participation financière de l'OPCA s'élève à 330 000 € et les modalités d'attribution de la subvention « apprentissage » s'inscrivent dans la continuité des orientations définies en 2016.

#### Diplômes concernés

- Le Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)
  - Le Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Pour les autres diplômes : disposition dérogatoire possible après validation de la Présidence de la CPNEF.

Sont concernées, les promotions 2016 en cours et les promotions de septembre 2017.

#### CFA concernés

- Sous réserve d'accueillir des apprentis relevant de la branche ALIS-FA sont engagés dans le partenariat :
- les CFA de la fédération nationale pour l'apprentissage aux professions sanitaires (FNAPSS)
- le Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social (GIAPATS) PACA

#### Les modalités de financement

Une convention financière est signée entre l'OPCA et chacun des CFA concernés, permettant ainsi la participation d'information aux dépenses de fonctionnement des centres.

Grâce au partenariat avec les CFA, le reste à charge pour les structures de la branche ne pourra excéder 25% du coût pédagogique total (attention, conditions de prise en charge et modalités de facturation à établir avec le CFA AVANT la signature du contrat). En revanche, aucune somme

### Les CFA partenaires

Région	CFA	D.E/EJE	D.E Auxiliaire de puériculture
Auvergne Rhône-Alpes	CFA IFIR	NON	OUI
Bourgogne Franche-Comté	CFA San et Soc	OUI	NON
Bretagne	ARFASS	OUI	OUI
Grand Est	IFCAAD	OUI	OUI
Hauts de France	ADAMSS 59/62	NON	NON
	CFA PSS	NON	OUI
Ile-de-France	ADAFORSS	OUI	OUI
Nouvelle-Aquitaine	CFA San et Soc	OUI	OUI
Pays de la Loire	CFA San et Soc	OUI	NON
PACA	CERFAH	NON	OUI
	GIAPATS	OUI	NON
Occitanie	ADAPSS LR	OUI	OUI

### Nouveau : Le CAP accompagnant éducatif petite enfance

C'était annoncé depuis des années, cette fois-ci ça y est ! A compter de la rentrée de septembre prochain, le CAP d'assistants maternels (MAM), salarié d'un particulier employeur ou d'un organisme va remplacer le CAP « petite enfance ».

#### La formation

Elle comporte :

- un socle commun,
- et trois modules spécifiques à chaque contexte d'exercice professionnel (EAJE et ACM, école maternelle et domicile).

#### Le stage pratique

Un stage pratique de 16 semaines sur l'ensemble de la formation, dont au minimum 8 semaines en deuxième année (4 semaines minimum en école maternelle, EAJE ou ACM et une autre période de 4 semaines minimum en EAJE, auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme de SAP offrant des prestations de garde d'enfants de moins de trois ans) est à effectuer.

#### Entrée en vigueur

Le diplôme sera mis en œuvre à la rentrée 2017 avec une première session d'examen en juin 2019. Source : Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Nord Pas de Calais. Elle vise à identifier les métiers sur lesquels les employeurs Alsia ont du mal à embaucher, et à en déterminer les causes. Les résultats de cette enquête permettront de cibler les territoires qui nécessitent un investissement plus conséquent en termes de valorisation des métiers et d'accès à la formation.

Contact : Pascal Matot  
@ : rrrnordpasdecalais@gmail.com

En Picardie, diverses formations autour de la parentalité (juin 2017) et des relais assistants maternels (15 juin 2017) vont se mettre en place. Des actions collectives territoriales interbranchées seront également proposées.

Contact : Valérie Comblez  
@ : rrrpicardie@gmail.com

## Nouvelle-Aquitaine

En aquitaine, les actions collectives proposées :

- faire émerger et animer des actions collectives à visée émancipatrice (FAVE),
- Sud de l'Aquitaine,
- Noé Animation pour des centres sociaux, Gironda,
- gérer les pleurs, les cris, les colères, l'agressivité du jeune enfant, Pyrénées Atlantiques,
- répartition des tâches direction/bénévoles : organiser les missions déléguées Pyrénées Atlantiques,
- la continuité éducative en EAJE, Dordogne

Contact : Axelle Villeneuve  
@ : rrraquitaine@gmail.com

## Occitanie

En Midi-Pyrénées, les actions collectives proposées :

- enfants, prévention et secours
- adapter sa posture professionnelle pour mieux accueillir les familles
- diriger une équipe ; donner du sens et motiver les professionnels-les
- En Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, réaliser et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Contact : Christelle Babin  
@ : rrrmidypyrenees@gmail.com

**NOUVEAU** Référent Régional Languedoc-Roussillon  
Contact : Rodolphe Devalcourt  
@ : rrrlanguedocroussillon@gmail.com

## PACA

Destinée aux directeurs/trices d'EAJE, une formation « Diriger un EAJE associatif », co-animée par l'ACEPP, le Snaesco, et la Fédération des centres sociaux démarre le 26 juin. Durée : 10 jours (5x2jours), de juin à novembre 2017.

Contact : Catherine Milleliri  
@ : referentregional.paca@gmail.com